



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

juin 2010

---

# 3<sup>ème</sup> édition des RENCONTRES SYNAMAP

*Le SYNAMAP a organisé la 3<sup>ème</sup> édition des RENCONTRES SYNAMAP le 15 juin 2010 au Palais du Luxembourg. Inaugurées par Philippe ADNOT, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Aube en Champagne et clôturées par Bernard CUNY, président du SYNAMAP, ces RENCONTRES 2010 ont réuni fabricants d'EPI, utilisateurs, prescripteurs et institutionnels pour un débat dans l'ouverture et la transversalité.*

*Deux tables rondes ont donné lieu à des échanges complémentaires sur des sujets capitaux pour les entreprises du secteur de la prévention et de la protection faces aux enjeux liés au développement durable.*

- *L'importance d'orienter ces entreprises dans une démarche de croissance responsable, et génératrice de compétitivité, a été largement démontrée ; choix des matières premières, process de fabrication low carbone, sensibilisation des personnels, etc...*
- *La nécessité afin de faire évoluer ces entreprises dans un contexte régulé et harmonisé, en mutualisant les moyens, a également été largement débattue par les principaux acteurs des pouvoirs publics.*

### Table ronde 1 :

#### Adaptation des industriels de la filière aux contraintes environnementales

##### Compétitivité et croissance responsable

Christophe LAMBERT - PDG de TDV Industries (fabricant de textiles techniques) a démontré la faisabilité et la rentabilité d'une politique de croissance durable. Quatre métiers développés sur un site unique à Laval (filature, tissage, teinture et finition) et la mise en place de nombreuses mesures responsables (audit énergétique, réduction de l'émission de CO2, tri et recyclage des déchets, réduction de la consommation d'eau, approvisionnement de matières premières éthiques, sensibilisation et responsabilisation des personnels, ...) permettent à TDV Industries de s'inscrire dans une démarche stratégique positive autour du Développement Durable.

Initiée en précurseur, cette démarche fait de TDV Industries un modèle économique maîtrisé et durable pour sa filière. Modèle transférable, à utiliser sans modération : réduction des coûts de production, augmentation de son attractivité, amélioration de son image, nécessité d'innover et d'anticiper sur des nouvelles réglementations et pour se positionner sur des nouveaux marchés.

« Donner du sens tout en restant performant et compétitif » serait-il le nouveau défi des industriels ? Inscrire l'entreprise dans une logique de croissance responsable permet de transformer les contraintes en avantages concurrentiels et d'entraîner l'entreprise dans un cercle vertueux. Christophe LAMBERT propose, comme exemple d'illustration à ses propos, d'équiper les travailleurs d'usines, fabricant des bouteilles en plastique, de vêtements de travail et de protection en tissu polyester issus du recyclage de ces bouteilles : transmettre un message positif en proposant des



vêtements low carbone, valoriser le travail et le recyclage, sensibiliser, donner du sens, ... Il insiste également sur l'utilisation de matières premières éthiques et sans danger pour la santé de ceux qui les manipulent ou les utilisent (Oekotex, programme FIBRE CITOYENNE de YAMANA, etc).

## **Innocuité des matériaux**

Marianne RODOT - Animatrice du groupe de travail « innocuité des matériaux » du SYNAMAP, abondant dans le sens de Christophe LAMBERT, regrette que les pressions au niveau de la production d'équipements de protection individuelle professionnels ne soient pas aussi fortes que celles ressenties pour les produits de grande consommation ! La Directive, puis les normes, n'ont pas pris en compte les questions relatives à l'innocuité des matériaux.

La demande des clients étant de plus en plus pressante pour l'obtention des réponses précises, voire expertes, le SYNAMAP a créé un groupe de travail spécifiquement dédié à l'étude de l'innocuité des matériaux des EPI (équipement de protection individuelle).

Animé par Marianne RODOT, ce groupe a fait un état de lieux exhaustif avant de rédiger une charte donnant les grandes lignes d'un engagement minimal indispensable à chaque entreprise, largement diffusée parmi les membres du syndicat. Puis, afin de répondre aux questions les plus fréquentes (et les plus urgentes), le groupe a travaillé en parallèle à la création de fiches techniques sur des produits nocifs (phtalates, fumarate de diméthyle et diméthylformamide ou DMF) <sup>(1)</sup> et à la rédaction de notices consacrées aux matières premières (textiles, cuirs, polymères). De nouvelles fiches verront le jour s'adaptant rapidement aux besoins de ce marché très mouvant.

Le travail reste globalement encore très conséquent car les sujets de questionnement évoluent rapidement dans ce secteur. La problématique de fin de vie des EPI est, par exemple, loin d'être résolue ! Que faire des montagnes de gants ? Comment recycler des équipements complexes constitués de matériaux nombreux et très différents tels que les chaussures de sécurité (métal, cuir, polyuréthane, textiles, colle, composite, aluminium, etc) ? Faut-il privilégier l'EPI jetable ou l'EPI nettoyable ? Quid des performances d'un EPI après son nettoyage ? Autant questions qui devront rapidement être abordées !

## **Table ronde 2 : Importance des acteurs institutionnels**

### **Directives et normes : un contexte complexe et contraignant**

Les grands acteurs du secteur institutionnel et des pouvoirs publics ont répondu présents à la demande du SYNAMAP : Pascal ETIENNE (Chef du bureau des équipements et lieux de travail à la Direction Générale du Travail, Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique), Michel FLEYGNAC (Directeur de l'OPPBTP Ile de France), Yves GARY (Responsable du Département de la Prévention à la Direction des risques professionnels / CNAMTS), Jean HYENNE (Directeur Adjoint d'Afnor-Normalisation). Jean ROGNETTA, Journaliste, collaborateur régulier des Echos et de Capital Finance a accepté de jouer le « candide », tandis que Guillaume TASLE d'HELIAND, rédacteur en chef de la revue PIC, dans le rôle d'animateur expert des deux tables, a régulièrement pimenté le débat tout autour le fil rouge initialement proposé : clarification de la portée juridique des référentiels techniques, rationalisation du processus normatif, nécessité d'instituer rapidement un marché européen transparent et harmonisé.

Une nouvelle fois, comme un préambule indispensable, l'accent a été mis par Yves GARY (CNAMTS) sur la complémentarité évidente entre protection collective et protection individuelle. Pour preuve, l'annonce faite par la CNAMTS d'une conférence dédiée au choix des EPI lors



d'Expoprotection 2010, ainsi que la présentation d'expertises, en protection collective comme en protection individuelle, développées par différentes CRAM en fonction des spécificités industrielles régionales.

Le rôle fondamental du SYNAMAP dans la mutualisation des moyens pour suivre les programmes de normalisation a été salué. Il doit pouvoir continuer à intervenir dans les groupes de travail normatif par le biais d'experts, adhérents au syndicat. Cette mise en commun de moyens profite à l'amélioration de la prévention et de la protection de l'homme au travail tout en procurant un avantage concurrentiel aux adhérents du syndicat. Il est cependant encore nécessaire de mobiliser les grands utilisateurs au sein de ces commissions, au moins au niveau national, afin de compléter les informations remontées par les préventeurs. Il est en effet indispensable que les normes s'appuient sur des données collectées sur le terrain pour ne pas être en retrait de la réalité.

Le SYNAMAP interpelle les pouvoirs publics sur la gratuité de l'accès aux normes, incompatible avec l'actuel système de financement, ainsi que sur la transparence attendue lors des délibérations sur les normes. AFNOR et Ministère du travail rappellent que les normes obligatoires sont mises à disposition gratuitement et que depuis une année, l'accès aux travaux normatifs est également gratuit pour les PME.

Malgré l'implication du SYNAMAP contre la généralisation de la limitation de la durée de validité des AET (attestation d'examen de type) des EPI délivrées par certains organismes notifiés européens, les propos de Pascal ETIENNE (Ministère du Travail) mettent en avant la logique de cette limitation de durée dans un contexte technique et normatif en constante évolution.

## Cohésion et harmonisation

Une réelle volonté d'établir davantage de passerelles de compétences et de renforcer les synergies entre les instances s'est profilée au cours de ces échanges : que ce soit de la part de Michel FLEYGNAC (OPPBTP) pour transposer l'opération « gants de maçons » à d'autres familles d'EPI ou pour étudier les meilleures solutions de protection et de matériels pour les étancheurs ou encore Pascal ETIENNE (Ministère du Travail) pour des campagnes de surveillance du marché ou des études de retour d'expériences utilisateurs afin de les répercuter au niveau des instances de normalisation (groupes miroirs).

La vraie difficulté des entreprises françaises de ce secteur confrontées aux exigences des directives est unanimement reconnue ; le système n'est qu'europpéen. L'absence d'équivalence aux directives européennes au niveau mondial est source d'inégalité pour les entreprises françaises et européennes. Il est indispensable de réfléchir à des systèmes de régulation mondiaux.

(1) : <http://www.synamap.fr/epi-et-phtalates.htm>  
<http://www.synamap.fr/synamap/epi-et-fumarate.htm>  
<http://www.synamap.fr/dmf-et-gants-pu.htm>

Le SYNAMAP est une organisation interprofessionnelle, créée en 1961, représentant un secteur industriel performant et socialement vertueux avec :

- 13 500 emplois en France
- 1 milliard d'euros de potentiel « marché »
- 1 leader mondial français

Le marché de la protection de l'homme au travail est une composante incontournable du secteur industriel, tant par sa contribution directe en termes d'emplois marchands et de volumes de marché, qu'en termes d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

Entre 1956 et 2006, grâce aux efforts conjugués des acteurs de la prévention et de la protection, le nombre d'accidents de travail a diminué de 34%, pour passer de plus d'un million à 700 000 et le nombre de décès a été divisé par quatre. Preuve que la prévention et la protection ne sont pas des contraintes mais une vraie valeur ajoutée pour les entreprises comme pour les comptes de la Nation.



**Information complémentaire :**

SYNAMAP (Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection)

Tél. 01 47 17 64 36 - @ : [infos@synamap.fr](mailto:infos@synamap.fr) - [www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)